

Le 27 juillet 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY, TENUE À GATINEAU, LE 27 JUILLET 2023, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE MONSIEUR MARCEL BEAUBIEN.

SONT PRÉSENTS: Le Maire Marcel Beaubien et les Conseillères Lorraine Rochon et Chantal Soucy et les Conseillers Gerald Teske, Roland Barnabé.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2023-07-082

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mme Chantal Soucy;
APPUYÉ par le conseiller M. Roland Barnabé;

QUE ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire Marcel Beaubien, aussi présente, la directrice-générale et greffière-trésorière Marie-Agnès Lacoste, l'assemblée est déclarée ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES TRAVAUX DU CHEMIN MILLER – TECQ 2019-2024
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. CLOTÛRE DE L'ASSEMBLÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-07-083

IL EST PROPOSÉ par le conseiller M. Roland Barnabé;
APPUYÉ par la conseillère Mme Lorraine Rochon;

QUE l'ordre du jour tel que déposé est adopté et demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES TRAVAUX DU CHEMIN MILLER – TECQ 2019-2024

2023-07-084

ATTENDU QUE les travaux du chemin Miller ont été achevés à 90 %;

ATTENDU l'appel de fonds du contracteur Les Pavages Lafleur pour un montant de 289 792,30 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE la retenue de 10 % a été retirée tel que prévu au devis;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller M. Gerald Teske;

APPUYÉ par le conseiller M. Roland Barnabé;

QUE le Conseil approuve le paiement du premier appel de fonds d'un montant de 289 792,30 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2023-07-085

IL EST PROPOSÉ par le conseiller M. Gerald Teske;

APPUYÉ par la conseillère Mme Lorraine Rochon;

QUE la séance soit levée à 19h10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Marcel Beaubien
Maire



Marie-Agnès Lacoste
Directrice générale et
Greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

Je, Marcel Beaubien, maire de Mulgrave-et-Derry, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.